

D É C I S I O N

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics ;
- VU le décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 modifiant le décret n°2016-636 du 19 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'avis de recrutement publié en date du 06 juillet 2023 sur le site à l'Agence Régionale de Santé et au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin;
- VU le procès-verbal de la réunion de la commission de recrutement du 28 juin 2024 ;

D É C I D E

Sont déclaré(e)(s) définitivement admi(e)(s), par ordre de mérite et sur proposition de la commission de recrutement ;

Aux **Auditions Publiques** pour le recrutement de **20 Adjoints Administratifs Hospitaliers** ;

Sur liste principale :

- | | | |
|--------------------|--------------------|--------------------|
| - RUMPLER Robin | - LALLEMAND VONG | - CARNAULT Anna |
| - BECKENDORF Julie | Vincent | - LUTZ Clara |
| - LUDWIG Anaïs | - SAGER Manon | - DIVOUX Marion |
| - JUNG Estelle | - LAPERDRIX Hélène | - WALTER Camille |
| - ZELLER Mélanie | - SELLAMI Khezia | - FREJEAN Estelle |
| - AYAR Yeliz | - HEIM Chloé | - MORINA Yllnora |
| - PROST Adriana | - WIEDEMANN Julie | - COLLIAUT Pauline |

Sur liste complémentaire :

- | | | |
|-------------------|----------------------|----------------------|
| - SCHUCH Manuelle | - KREBS Sandie | - PETITJEAN Mathilde |
| - JOCHUM Mélanie | - PAULUS Isabelle | - GUERRERO Fanny |
| - TUNCOGLU Zehra | - FELLRATH Véronique | - CHARIS Angélique |
| - ECKER Camille | - LOPEZ Blanche | |
| - WERNERT Sandra | - HOFFMANN Kathy | |

P. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
La Chargée de mission Gestion Prévisionnelle
des Métiers et des Compétences


Marion CLEMENTZ-PEYSSOU



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.